

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Modalités.-

L'inscription à cette formation n'est effective qu'à la réception du règlement ou à la réception de l'avis de prise en charge de l'Action de formation par un organisme collecteur (Agefos, Fif-PL, ...). Nous vous adressons une convention de formation. Une facture acquittée vous est adressée. Dans la semaine précédant la formation, une convocation vous est envoyée.

Rétractation.-

En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré comme consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L. 1,21-21-B du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

Protection des données personnelles.-

Les données recueillies sur ce bulletin d'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier ou par voie postale, (coordonnées ci-dessous).

Droit à l'image.-

En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case.

Edilaix
Société d'édition et de formation
juridiques immobilières

Renseignements et inscriptions

Tél. 04 72 49 79 11 • formation@groupe-edilaix.com

Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier

CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

4^{èmes}

Rencontres Nationales de la CoPropriété (RNCP)

Un format plébiscité :

«Accueil très chaleureux : une qualité Edilaix.»

«Félicitation à toute l'équipe pour le choix des conférenciers.»

«L'idée des binômes est excellente, à poursuivre»

Témoignages des participants des éditions.

Validez **14 heures de formation** en 2 jours

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation.

PUBLICS VISÉS

Les Rencontres nationales de la copropriété sont destinées à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels de l'immobilier en exercice, notamment des syndics et administrateurs de biens, des avocats de droit immobilier, des administrateurs judiciaires, des notaires, des géomètres-experts et des huissiers.

MÉTHODES ET OUTILS

Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format papier et/ou numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants. Salle pour un effectif maximal de 50 participants, dressée en format classe.

COVID-19

*À ce jour, la 2^{ème} session de la 4^{ème} édition des Rencontres Nationales de la Copropriété, prévue les 21 et 22 octobre 2021 à Paris et en visio, est prévue en présentiel. En cette période de crise sanitaire, nous restons vigilants. Dans le cas où cette édition ne pourrait se tenir, nous reviendrons vers vous pour procéder au report ou à l'annulation de votre inscription. En cas d'annulation, il sera procédé au remboursement des sommes versées.

Formation
**DISPENSÉE ou
REMBOURSÉE**

Un événement

Informations Rapides de la
COpropriété

Edilaix
Société d'édition et de formation
juridiques immobilières

Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Organisme de formation : SAS Edilaix- capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z • Siret 524 427 135 00024 • Tva intra-communautaire FR05524427135 • Numéro de déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. • Certification AFNOR n° 2017/75773.01 • Homologation au titre de la formation continue des avocats ou des notaires : nous consulter. 04 72 49 79 11 / formation@groupe-edilaix.com

FORMATION DISPENSÉE ou REMBOURSÉE

Informations Rapides de la
COpropriété

Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

4^{èmes}

Rencontres Nationales de la CoPropriété (RNCP)

S U R L A T H É M A T I Q U E

Prévenir et traiter les contentieux de la copropriété

2^{de}
session

Responsabilité pédagogique Jean-Marc ROUX
Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille,
directeur scientifique des éditions Edilaix

Grand témoin Denis BRACHET
Géomètre-expert, Président de la C.N.E.C
(Chambre Nationale des Experts en Copropriété)

Ateliers pratiques animés par un binôme avocat / syndic

14 heures de formation • 4 ateliers
8 professionnels reconnus

21-22 octobre 2021

à Paris* & en visio / replay



Une formation

Edilaix
Société d'édition et de formation
juridiques immobilières

Le jeudi soir, débat en présentiel* et en webinaire

jeudi 21 octobre 2021

vendredi 22 octobre 2021

Renseignements et inscriptions : 04 72 49 79 11, formation@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

Je participe aux "4^{èmes} Rencontres Nationales de la Copropriété, 2^{de} session" organisées à Paris 12^e, Holiday Inn Gare de Lyon-Bastille, 11 rue de Lyon. et je coche ci-dessous options ci-dessous :

1- Je bénéficie du tarif :

Abonné* (préciser votre numéro :)
 Plein tarif

* Le tarif «abonné» est réservé aux abonnés aux Informations Rapides de la Copropriété et/ou aux Annales des Loyers.

2- Je m'inscris aux dates suivantes :

jeudi 21 octobre 2021 (7 heures de formation)
 vendredi 22 octobre 2021 (7 heures de formation)

3- Je suivrai la formation :

En présentiel à Paris
 À distance en visio ou replay

4- Je sélectionne le tarif :

PRÉSENTIEL	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1198,80 € (999 € HT)	<input type="checkbox"/> 718,80 € (599 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1326,00 € (1105 € HT)	<input type="checkbox"/> 798,00 € (665 € HT)
DISTANCIEL (-20%)	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 959,04 € (799,2 € HT)	<input type="checkbox"/> 575,04 € (479,2 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1060,80 € (884 € HT)	<input type="checkbox"/> 638,40 € (532 € HT)

Nom : Prénom :
 Organisme /société :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Email :
 Profession :

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :
Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

> Je peux également m'inscrire **en ligne** en flashant ce code : Date, cachet et signature, après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription au dos de bon à découper (également disponibles sur les sites de la société Edilaix)



> Je demande une prise en charge par un organisme collecteur Oui
 > Remise en cas d'inscriptions multiples, demandez un devis : 04 72 49 79 11

Ce programme est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté.

8h30 - Accueil des participants

9h00 -12h30 Les travaux
 La prise de décision et les réactions du syndicat

Plan
 - Les travaux demandés par un copropriétaire : l'octroi d'une autorisation (les conditions imposées au demandeur, les majorités et passerelles, la vérification des assurances...);
 - Les travaux d'accessibilité (L. 1965, art. 25-2);
 - Les travaux irréguliers des copropriétaires;
 - Les travaux envisagés par le syndicat (les majorités, le cas de l'accès aux parties privatives...).

Objectif
 > Être capable d'organiser les autorisations de travaux et de réagir face à des travaux irréguliers.

Intervenants
  Binôme formé par **Colette CHAZELLE**, avocat au barreau de Lyon et **Renaud FRANCHET**, administrateur de biens à Lyon.

14h00 -17h30 Les actions en justice dans la copropriété
 Le syndicat et le contentieux

Plan
 - La préparation de l'action syndicale (habilitation à agir donnée au syndic)
 - Les délais pour agir
 - Les nouvelles procédures (issues de l'ordonnance ELAN)

Objectif
 > Être capable d'ester en justice au nom du syndicat des copropriétaires.

Intervenants
  Binôme formé par **Philippe MARIN**, avocat au barreau de Toulon et de Paris et **Marie-Hélène MARTIAL**, consultant expert en gestion de copropriété.

8h30 - Accueil des participants

9h00 -12h30 Les charges : le recouvrement en justice
 Optimiser le recours à la justice pour le paiement des charges

Plan
 - Le préalable : la mise en demeure;
 - Les conditions d'une condamnation du copropriétaire défaillant (éléments à rapporter au juge) et l'article 10-1, a);
 - La procédure de l'article 19-2; la procédure de saisie immobilière.

Objectif
 > Être capable de recouvrer les charges.

Intervenants
  Binôme formé par **Agnès LEBATTEUX**, avocat au barreau de Paris et **Jean-Luc LIEUTAUD**, administrateur de biens à Marseille.

14h00 -17h30 Le contentieux de l'assemblée générale
 Analyse des recours relatifs à l'organe délibérant

Plan
 - La contestation des résolutions : délai; cas d'ouverture, etc
 - La contestation de l'assemblée générale : délai; cas d'ouverture, etc.

Objectif
 > Être capable de prévenir les contentieux de l'assemblée générale.

Intervenants
  Binôme formé par **Laurence GUÉGAN-GÉLINET**, avocat au barreau de Paris et **Alexis DE COSTER**, responsable métier Square Habitat Crédit Agricole.

JEUDI SOIR, 17H30, TABLE RONDE
THÈME À ÉTABLIR EN FONCTION DE L'ACTUALITÉ